

Distr.
GENERALE

A/CONF.157/PC/68
16 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME
Comité préparatoire
Quatrième session
Genève, 19-30 avril 1993
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

REUNIONS REGIONALES

Note du secrétariat

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 46/116 (par. 4, al. d)), a décidé que, conformément aux objectifs et aux dispositions de sa résolution 45/115, des réunions régionales seraient organisées pour chaque région qui le souhaitait dans le cadre institutionnel des commissions régionales ou avec l'aide de celles-ci et que ces réunions seraient financées au titre des activités préparatoires de la Conférence mondiale, comme recommandé par la Commission des droits de l'homme au paragraphe 8 de l'annexe de sa résolution 1991/30.
2. A la suite de l'adoption de cette résolution, trois groupes régionaux ont fait part au Secrétaire général de la Conférence de leur désir de tenir des réunions préparatoires régionales pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.
3. Le secrétariat a été informé par les groupes concernés de leurs vœux concernant les dates et la durée de ces réunions. L'Assemblée générale ayant décidé, dans sa résolution 40/243 intitulée "Plan des conférences", que les organes de l'Organisation des Nations Unies pouvaient tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'eux à tenir une session sur son territoire, acceptait de prendre à sa charge,

après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultaient directement ou indirectement, les trois réunions régionales ont été prévues comme suit :

- a) Réunion régionale pour l'Afrique, Tunis, 2-6 novembre 1992;
- b) Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, San José, (Costa Rica), 18-22 janvier 1993;
- c) Réunion régionale pour l'Asie, siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, 29 mars - 2 avril 1993.

4. Ces réunions régionales s'intégrant dans la préparation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, elles devaient être axées sur les moyens de renforcer, aux niveaux national, régional et international, l'application des normes en matière de droits de l'homme, compte tenu des aspects considérés comme présentant un intérêt particulier pour la région concernée. De plus, chaque réunion devait examiner les questions ayant un rapport avec les objectifs de la Conférence mondiale du point de vue de sa région.

5. Le rapport de la Réunion régionale pour l'Afrique est publié sous la cote A/CONF.157/AFRM/14-A/CONF.157/PC/57. Le rapport de la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes est publié sous la cote A/CONF.157/LACRM/15-A/CONF.157/PC/58. Le rapport de la Réunion régionale pour l'Asie est publié sous la cote A/CONF.157/ASRM/...-A/CONF.157/PC/59. Les documents et déclarations finales émanant de ces réunions constituent un apport précieux aux travaux de la Conférence mondiale et à ses résultats.
